# departement DES DEUX-SEVRES

# Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 28 avril 2000** 

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal:

le 18 Avril 2000

Maisons communales de service public Tour Chabot et Clou Bouchet, avenants  $n^\circ$  1 aux marchés de travaux.

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 4 Mai 2000

[Annexe]

#### Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

#### Présents:

# Adjoints:

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

#### Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

# Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

## Excusés:

# Conseillers:

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200224

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000**

## **Bâtiments**

Maisons communales de service public Tour Chabot et Clou Bouchet, avenants  $n^\circ$  1 aux marchés de travaux.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale et avis de la Commission d'Appel d'Offres

Je vous rappelle que dans le cadre des travaux de construction des maisons communales de service public de la Tour Chabot et du Clou Bouchet, des modifications au niveau des travaux sont nécessaires.

Les avenants aux marchés initiaux ayant fait l'objet d'une approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars, vous sont de nouveau proposés après que la Commission d'Appel d'Offres ait pu être effectivement consultée et ait donné un avis favorable.

Les modifications concernent principalement le respect de la réglementation de sécurité dans les établissements recevant du public, le traitement complémentaire des espaces extérieurs suite à démolition des sols et à la tempête, le renforcement nécessaire des fondations des clôtures et des habillages bois complémentaires.

Ces adaptations techniques et architecturales au projet initial entraînent l'établissement d'avenants conformément aux règles applicables aux marchés de travaux

Les travaux supplémentaires et en moins se traduisent par une économie globale de 30.634.17 F

Le détail par lot des travaux supplémentaires et en moins est le suivant : (T.V.A. à 20,6 %)

Lots	Désignation	Entreprise	Marché initial	Avenant T.T.C.	Nouveau montant T.T.C.	%
1	V.R.D.	C.T.P.A.	593 364,06	59.000,00	652.364,06	9,94%
2	Gros œuvre	BOUQUET	1 488 321,75	8 043,08	1 496 364,83	0,54%
3	Charpente métallique	B.G.N.	456 201,60	-132 274,08	323 927,52	-28,99%
4	Couverture sèche	SMAC ACIEROID	437 991,46		437 991,46	0,00%
5	Menuiseries extérieures	HERVO ALU	420 291,30	_	420 291,30	0,00%
6	Cloisons sèches	POUGNAND	133 701,50	7 024,85	140 726,35	5,25%
7	Menuiseries bois	AUDIS	272 700,30	27 571,98	300 272,28	10,11%
8	Carrelage faïence	POTREAU	155 523,54	1	155 523,54	0,00%
9	Peinture revêtements muraux	DAUNAY RIMBAULT	205 129,48	_	205 129,48	0,00%
10	Electricité	SEMBI	573 126,17	_	573 126,17	0,00%
11	Chauffage plomberie	S.N.G.C.	446 985,34	+ 7.839,00	454.824,34	1,75%
	TOTAL		5 183 336,50	-22.795,17	5 160.541,33	-0,44%

Les dépenses correspondantes peuvent être imputées sur les crédits inscrits au budget.

En raison des modifications apportées aux travaux, Il est proposé de prolonger le délai contractuel jusqu'à la date de notification des avenants plus 15 jours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 1 aux marchés de travaux.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants.

# LE CONSEIL ADOPTE

 $\begin{array}{lll} \text{Pour:} & 41 \\ \text{Contre:} & 0 \\ \text{Abstention:} & 0 \\ \text{Non participé:} & 0 \end{array}$ 

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Robert LEON

Ordre du jour